

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 septembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 24 septembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Madame Céline TONOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Adrien GUENE
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Madame Monique BAYARD	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté

En déclinaison de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, Dijon métropole a conventionné courant 2020 avec l'Etat autour d'un certain nombre d'objectifs concourant à cette ambition.

Ainsi, trois axes principaux ont été investis :

- L'accès aux droits
- L'accompagnement dans le logement
- L'aide alimentaire

A travers ces différents thèmes, l'Etat a appuyé à hauteur de 200 000 € des actions mises en œuvre par Dijon métropole, laquelle a affiché à cette occasion des ambitions fortes sur un champ nouveau pour elle, celui de l'action sociale.

L'intervention d'agents d'accompagnement administratifs, professionnels identifiés pour soutenir les publics dans leurs démarches administratives a pu être confortée.

L'accompagnement de publics en difficulté dans l'accès mais surtout dans le maintien dans leur logement a de même pu être assuré avec un niveau de qualité en correspondance avec la réalité de situations parfois fortement dégradées.

Une étude de prospection téléphonique autour de possibles lieux de ramasses d'aliments ayant vocation à être partagés entre les structures d'aide alimentaire (singulièrement les épiceries sociales) du territoire métropolitain a pu être menée et nourrir une réflexion en cours visant la rationalisation des circuits d'aide alimentaire.

Cette convention a fait l'objet d'un bilan précis transmis à l'Etat sur la base duquel le principe d'une poursuite de ce partenariat a pu être acté.

Ainsi le présent rapport vous propose le contenu de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté pour l'année 2021 autour d'objectifs concertés avec l'Etat.

Plusieurs des axes principaux de la première convention sont confirmés en 2021 : accès aux droits et accompagnement dans le logement particulièrement.

Certains enjeux nouveaux sont mis en avant et peuvent intégrer la situation sanitaire de la période donnée : augmentation des aides financières du Fonds de Solidarité pour le Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes, soutien au développement d'une offre d'animation qualifiée pendant l'été en matière culturelle, formation des professionnels.

L'évolution du montant consenti par l'État (356 000 €) est globalement proportionnelle à l'élargissement de la période concernée : le contrat 2021 couvre l'intégralité de l'année quand le précédent était consacré à la période juin-décembre 2020.

